

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30**

Date de convocation : 8 novembre 2022

**Délibération**

**N°B2022\_109**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>19</b>
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel**

**PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis**

**EXCUSES :-**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), BELART Xavier (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022\_122 et N°C2022\_123), PY Michel (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022\_132)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-**

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : FINANCES – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aude et à l'Etat pour l'opération « Extension du complexe funéraire du Grand Narbonne »**

Bénéficiant de l'habilitation préfectorale, la Régie des pompes funèbres du Grand Narbonne assure un accompagnement des familles en deuil dans l'ensemble de leur démarche. Reconnue pour ses prestations de qualité, elle bénéficie depuis le 17 décembre 2014 de la labellisation NF EN 15017 services funéraires - organisations d'obsèques. Elle est le seul organisme de pompes funèbres de l'Aude labellisé NF. Le centre funéraire est situé Voie des Elysiques à Narbonne.

Pour répondre aux besoins des familles, dans la diversité de leur philosophie ou religion, faciliter l'accès pour tous au bâtiment et respecter les règles techniques de gestion funéraire, une extension du bâtiment de 293 m<sup>2</sup> est nécessaire avec :

- La création d'une salle omni culte de 100 places
- La réorganisation de l'accueil sur le parvis couvert
- La création d'un cheminement piéton accessible à tous
- La création de deux salons funéraires supplémentaires
- La création d'une circulation technique

Le montant estimé des travaux s'élève à 936 361 euros HT.

Il est possible de solliciter le financement du département de l'Aude et de l'Etat au titre de la DSIL

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

- Département de l'Aude 136 245 euros ( 30% sur plafond de 454 150 euros de travaux)
- Etat DSIL : 280 908 euros ( 30 % )
- Autofinancement Grand Narbonne : 519 208 euros HT (55.45 %)

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Aude pour un montant de subvention de 136 245 euros ;
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de subvention de 280 908 € ;
- De valider le plan de financement de l'opération « Extension du Centre Funéraire du Grand Narbonne » ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

